



Probleme on m'accuse de vice caché

Par **Alex R1_old**, le **12/06/2007** à **18:39**

bonjours j'ai vendu une voiture il y a trois moi et le nouveau proprietaire vien de m'appeller pour me dire qu'il ya un probleme et veu que je payer les réparation car il m'accuse de vis cacher. est ce que je doit payer ou pas ?

Par **Jurigaby**, le **12/06/2007** à **19:52**

Bonjour.

AVant de payer, regarder bien quelles sont les pièces qui sont cassées et si leur défaut existait déjà au moment de la vente.